



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070141

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7655
N/REF : 6/07/2025 0H49 C:000280 I:24858
V/REF : N 20110112086425 RF 12/01/2011

SDC 'Le Carré Liberté'
C/O BAGNERES LEPINE SAS
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : CARRE LIBERTE (COP)
112 AVENUE JEAN JAURES
9-13 CUVIER/6-8-10, LIBERATION
69150 DECINES CHARPIEU

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 112
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme M. SULTANA

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE
CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 EXTRACTEURS DANS LES GARAGES

4 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Janvier
et 1er Juillet de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

I_{CHTrev-TS1} est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

I_{CHTrev-TS1'} est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 188,00

Indice I_{CHTrev-TS1}

Mois de l'indice de base : 01/2010 Valeur : 99,9

Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070141

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien 2 pompes de relevage	2/AN	258,12	129,06
TOTAL H.T.				129,06
T.V.A. a 10,00%				12,90
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>141,96</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.